

FORMATION POST PERMIS

Objectif de la formation :

Sensibiliser les jeunes conducteurs aux dangers de la route : vitesse, alcool, substances illicites, drogues, médicaments, distracteurs..., et à l'éco-conduite.

Le permis probatoire est un permis jeune conducteur d'une durée de 3 ans (2 ans après la conduite accompagnée), une période durant laquelle le conducteur débute avec 6 points et où ses limitations de vitesse sont parfois différentes sur route et autoroute.

A partir de **2019**, il sera possible pour les jeunes conducteurs de raccourcir la durée du permis probatoire en suivant une **formation post-permis** pour **recupérer les 12 points** plus rapidement. C'est le décret n°2018-715 paru le 8 août 2018 en application de l'article L. 223-1 du Code de la route qui décrit les modalités de cette nouvelle formation.

Il s'agit de faire de la prévention avant toute infraction pour les jeunes permis, dans l'autre cas on se place après l'infraction et on essaie de corriger des comportements tout en préservant le permis de conduire d'une invalidation avec le stage de récupération de points.

Pré requis et publics concernés :

- Première présentation au permis à partir du 1^{er} Janvier 2019
- Effectuer la formation entre le 6eme et le 12eme mois après l'obtention du permis B
- Etre titulaire du permis B, B1, A1, A2 depuis le 1^{er} Janvier 2019
- Etre titulaire de tous ses points du permis probatoire

Durée de la formation :

La formation est effectuée sur une durée de 7h sur une journée, en cours collectif par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière

Profil du formateur :

Enseignant(e) formateur (trice) expert(e) – diplômé(e) d'Etat

Prix : 150€

Lieux : RN 96 Route du **CONCASSEUR 13860 PEYROLLES**

Programme de la formation :

- Un module général qui précise les enjeux de cette formation complémentaire
- Un ou plusieurs modules spécialisés afin de permettre aux conducteurs ayant une faible expérience de conduite de davantage percevoir les risques et mieux connaître les dangers spécifiques auxquels ils sont exposés.

Formalisation suite à la formation – sanction

Validation – Attestation de suivi de la formation



FORMATION POST-PERMIS

1. **des stagiaires en salle de cours collectifs, présentation de la formation, tour de table et échanges,**
2. **Effets et méfaits de la vitesse**
 - Les lois psychophysiologiques
 - Le conducteur : mode de fonctionnement
 - Perception visuelle
 - Capacité d'estimation
 - Répartition des défaillances
 - Vitesse et distance d'arrêt
3. **Exercices pratiques**
 - Estimation de la vitesse et des distances
 - Evaluation des distances d'arrêt
4. **Alcool, drogue et autres produits psycho-actifs, téléphone et conduite**
 - Alcool
 - Equivalence des verres
 - Alcool : troubles
 - Sanctions
 - Conséquences pour l'assurance
 - Drogues : les effets
 - Sanctions encourues
5. **Exercices pratiques**
 - Conduite économique
 - Conduite apaisée
6. **Théorie de l'éco-conduite**
 - Définition
 - Entretien
7. **Bilan de la journée**



LUBERON ÉCOLE DE CONDUITE

RN 96 Chemin du Concasseur 13860 PEYROLLES

SIRET 8206600660001

AGREMENT Préfectoral des BOUCHES DU RHÔNE N°E 18 013 0005 0

06 70 89 25 44 contact@luberon-ecole-conduite.fr



Validation : attestation de formation post permis auto

En participant à cette formation post-permis sur la base du volontariat, il est possible de récupérer plus rapidement ses points de permis et d'avoir un permis probatoire plus court. Voici un tableau qui présente la **durée du permis probatoire** sans et avec la nouvelle formation :

	Avant formation	Après formation
Permis probatoire classique	3 ans	2 ans
Permis probatoire suite à la formation conduite accompagnée	2 ans	1 an et demi